

Contexte/enjeu :

Le directeur d'accueil collectif de mineurs (ACM) encadre des jeunes (enfants et/ou des adolescents) dans le cadre d'un centre aéré, d'un centre de vacances ou de loisirs, ou encore d'une colonie de vacances, auxquels il propose des activités récréatives ou éducatives.

Public : Personne titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS hors mention LTP.

Prérequis :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme
- Être admis en formation ou être titulaire d'un BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS.
- Être capable de justifier d'une expérience d'animation de mineurs, dont une au moins en ACM (28 jours au total)
- Fournir un dossier de candidature dûment rempli.
- Passer un entretien de positionnement

Taille du groupe

Entre 8 et 20

Durée et dates, modalités :

Durée : 90H en centre

126H en entreprise

Modalités : En présentiel à la MFR

Dates : du 13/05/2024 au 14/10/2024

Coût pédagogique pour le

module : 980€ - RS : 5737

Financements :

Autofinancement,
Plan de formation des entreprises,
France Travail-AIF

Inscription :

Inscription sur notre site internet
ou par téléphone auprès de
Nathalie ou Virginie au
05.65.47.83.71

Positionnement :

29 avril 2024

ACCESSIBILITÉ/HANDICAP

Accessibilité à la formation: Notre référente handicap étudie avec vous vos besoins d'aménagements:
Contacter Delphine au 05 65 47 00 60
ou par mail:
delphine.gayraud@mfr.asso.fr

FINALITÉ

« CONDUIRE UNE ACTION DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) »

Former des directeurs capables de diriger un ACM (séjour de vacances ou accueil de loisirs) dans le cadre de la réglementation en vigueur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Organiser et évaluer les activités
- Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs
- Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs

COMPÉTENCES CONCERNÉES

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique à partir du projet éducatif de l'organisateur et en assure la mise en œuvre,
- Assurer la coordination pédagogique des équipes en leur permettant de s'approprier le projet pédagogique,
- Accompagner les membres de l'équipe pédagogique et assurer leur formation pratique en tant que de besoin,
- Être amené(e) à diriger d'autres personnels intervenants au sein de l'ACM (personnels techniciens, personnels de service,...),
- Assurer la sécurité physique et affective des participants (enfants et adultes) dans la vie quotidienne et les activités,
- Développer et fait développé des pratiques favorisant le vivre-ensemble et la citoyenneté dans la vie quotidienne, les pratiques numériques raisonnées et les activités de l'ACM,
- Gérer le suivi de la vie quotidienne et organiser l'intendance, la logistique et les moyens alloués par l'organisateur.

CONTENU ET MÉTHODES

SESSION 1 : du 13 au 17 mai 2024 - Objectifs de la semaine :

- Entrée en formation et objectifs terminaux
- Identifier le cadre des fonctions de direction
- Relever les besoins et ressources du territoire
- Préparer un projet pédagogique en lien avec son équipe
- Accueillir tout public et mettre en place les aménagements nécessaires
- Répondre aux obligations liées au droit du travail
- Identifier l'ensemble des tâches et des obligations administratives relevant de la direction d'un ACM
- Gérer l'économat et l'hygiène alimentaire

SESSION 2 : Du 10 au 14 juin 2024 - Objectifs de la semaine (organisation d'un séjour / mise en situation)

- Organiser et budgétiser un séjour
- Conduire des réunions de travail
- Accueillir les différents publics en toute sécurité
- Soutenir la dynamique de travail et manager son équipe
- Rédaction du projet pédagogique
- Instaurer une démarche permanente de recueil et de classification d'outils, de ressources pédagogiques
- Acquérir les outils de gestion d'un séjour
- Faire le point sur les écrits professionnels

SESSION 3 : Du 23 au 25 septembre 2024 - Objectifs de la semaine

- Préparation aux examens : Examens blancs préparation à l'entretien et validation des écrits

EXAMEN

- Dépôt du dossier le 7 octobre 2024
- **EXAMEN le 14 octobre 2024**

SUIVI DE L'ACTION ET ÉVALUATION

Bilan des acquis (soft-skills ; open badge), Autoévaluation et Bilan de satisfaction à chaud
Bilan de satisfaction à froid sollicité entre 3 et 6 mois après la formation.

La certification se compose d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant à 10 minutes maximum de présentation orale par le candidat devant un jury avec pour support un document écrit produit par le candidat.